

# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	30
Nombre de pouvoirs	8
Votants	38

## DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 110

### ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRANSPORT DES FLUX DES DECHETS COLLECTES EN DECHETTERIES INTERCOMMUNALES POUR L'ANNEE 2025

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre 2024 à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle de conférence de La Passerelle, Esplanade Charles de Gaulle, 23200 Aubusson, au nombre de trente sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 05 décembre 2024.

#### ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Bernard ROUGIER ; Jacques MOUTARDE ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Alexis TOURADE ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe ESTERELLAS ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Thierry LETELLIER ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN

#### ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Isabelle DUGAUD à Stéphane DUCOURTIOUX ; Catherine DEBAENST à Valérie BERTIN ; Serge DURAND à Alexis TOURADE ; Didier TERNAT à Denis PRIOURET ; Nadine RAVET à Didier MIOMANDRE ; Pierrette LEGROS à Laurence CHEVREUX ; Roger FOUGERON à Jean-Luc LEGER ; Jacques TOURNIER à Claude BIALOUX

#### ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Céline COLLET-DUFAYS ; Thierry ROGER ; Marie-Françoise HAYEZ ; Annick BAUCULAT ; Philippe LEFAURE ; Jacques BŒUF ; Pascal MERIGOT

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20241212-2024\_110-DE

Madame Valérie BERTIN présente le rapport suivant.

### **Rappel du contexte**

La Communauté de communes est compétence pour la gestion des déchets de son territoire. Cette responsabilité inclue la collecte des déchets et leur traitement ainsi que les opérations de transport associées. Le volet traitement de la compétence a été transféré à EVOLIS 23 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour mener à bien toutes les étapes de collecte, de transport et de traitement, la Communauté de communes a organisé un ensemble de processus qui passe par des activités conduites en régie et par le biais d'un ensemble de prestations, de contrats et de partenariats.

Une partie des collectes est assurée en déchetterie sur les deux sites intercommunaux du Thym à Moutier-Rozeille et des Alluchats à Faux la Montagne.

La location des équipements de collecte et le transport des déchets depuis les sites des deux déchetteries jusqu'aux centres de traitement ne sont pas assurés en régie. Ils font l'objet soit d'un contrat ou d'une convention avec un éco organisme chargé de la prise en charge d'un ou plusieurs flux de déchets soit d'une prestation de services de location pour les contenants et de transport. En effet, la communauté de communes ne disposant pas des équipements de collecte, il s'agit de rechercher aussi un opérateur dédié à la location d'un parc de bennes adaptées.

La dernière contractualisation avec un opérateur incluait les prestations de traitements des déchets collectés. A l'issue du transfert du volet traitement à Evolis 23, les prestations relatives aux opérations de traitement ne sont plus de la compétence de la communauté de communes et sont désormais confiées au syndicat. Dès lors, il est apparu opportun pour notre collectivité de remettre en concurrence les prestations de location et de transport.

Outre la recherche d'optimisation économique, il s'agit aussi d'améliorer les relations avec l'opérateur retenu pour optimiser les besoins de suivi et de pilotage des flux transportés. De plus, des modifications techniques ont été apportées vis-à-vis des besoins des prestations attendues.

L'attribution du présent marché vise à un renouvellement des prestations de transport à compter du 02 janvier 2025.

### **Présentation de la demande**

La présente délibération vise à acter l'attribution, par la Commission d'Appel d'Offre réunie le 3 décembre 2024, du marché de prestation intitulé comme suit :

#### **Location de bennes et transport des flux des collectes des déchetteries**

Le marché est passé sous la forme d'un accord cadre à bons de commande dans le cadre d'une procédure formalisée d'Appel d'Offres et il prévoit :

- Location d'un parc de bennes adaptées au transport des flux des déchets collectés en déchetterie**

- **Transport jusqu'aux centres de traitement**

Conformément aux dispositions de l'article L.1414-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres, dans le cas d'une procédure formalisée, choisit le titulaire du marché.

### **Éléments d'appréciation**

Conformément aux dispositions de la commande publique, le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation e-marché-public.com ; il est constitué d'un Règlement de Consultation (RC), d'un Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCTP) et d'un Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

L'avis de mise en concurrence a été publié sur la plateforme de l'acheteur conformément aux règles de la commande publique. Le marché prévisionnel étant d'un montant estimatif supérieur à 221 000 € HT, il doit faire l'objet d'une procédure formalisée. Celle-ci a donc été réalisée sur le site de DEMATIS de l'acheteur à l'adresse suivante : <https://creuse-grand-sud.e-marchespublics.com/>

La date de remise des offres était fixée au **mardi 12 novembre à 18h00** après une mise en ligne le **mercredi 9 octobre 2024**, représentant un délai de cinq semaines de réponse.

Deux dépôts ont été réalisés :

- **CORREZE FERTIL' 12 rue des tisserands ZI du Theil, 19200 USSEL**
- **SUEZ RV Sud-Ouest, ZI du Réjat - Rue du Cros 23000 GUERET**

A l'analyse des deux dossiers de candidatures déposés, ceux-ci étant pleinement conformes les deux offres déposées ont fait l'objet d'une analyse.

Le rapport d'analyse des offres détaille les modalités de détermination des notes basées sur un critère prix (coefficients 60) et un critère technique (coefficients 40).

Les deux sociétés actuellement partenaires sur les prestations du marché en cours ont formulé des offres techniques relativement similaires.

SUEZ RV SUD OUEST bénéficie inéluctablement d'une force supplémentaire dans sa proposition en qualité d'entreprise de taille supérieure, notamment en termes d'engagements écologiques ou d'outils et de solutions complémentaires pour ses relations clients. Cependant, CORREZE FERTIL' bénéficie, à contrario, des avantages d'une entreprise à taille familiale permettant des relations plus directes et locales. Les deux notations techniques sont donc relativement proches.

Les différences de tarification des deux entreprises placent favorablement la société

CORREZE FERTIL' pour le critère prix.

Le classement final des deux offres est le suivant :

Société	Note prix	Note technique	Note totale
<b>CORREZE FERTIL'</b>	<b>60</b>	<b>33</b>	<b>93 / 100</b>
<b>SUEZ RV SUD OUEST</b>	<b>42,5</b>	<b>36</b>	<b>78,5 / 100</b>

### Éléments financiers

L'analyse financière est détaillée dans le rapport d'analyse des offres et elle s'appuie sur la base des prix proposés dans le Bordereau Unitaire des Prix. Les prestations intègrent :

- Un coût fixe de prise en charge / rotation
- Un coût de transport à la tonne / kilomètre
- Un coût de location du parc de contenants

Le détail des prix des deux offres est le suivant :

Location d'un parc de bennes	Unité	CORREZE FERTIL'	SUEZ RV SUD OUEST
Location mensuelle et déploiement d'un parc de 12 bennes 30 m <sup>3</sup> et d'1 FMA	Forfait mensuel pour le parc en € HT	1 015,00 €	900,00 €
Location mensuelle de benne(s) supplémentaire(s) sur demande	Prix pour 1 benne supplémentaire déployée sur site en € HT	65,00 €	85,00 €
Transport des flux			
Transport jusqu'au centre de traitement / ENCOMBRANTS	Tonne / kilomètre en € HT	0,26 €	0,38 €
Transport jusqu'au centre de traitement / FERRAILLES	Tonne / kilomètre en € HT	0,26 €	0,42 €
Transport jusqu'au centre de traitement / BOIS	Tonne / kilomètre en € HT	0,26 €	0,91 €
Transport jusqu'au centre de traitement / CARTONS	Tonne / kilomètre en € HT	0,26 €	0,97 €
Transport jusqu'au centre de traitement / DECHETS VERTS	Tonne / kilomètre en € HT	0,26 €	0,30 €
Frais fixes des opérations de transport	Par rotation de deux bennes atteillées ou d'1 FMA en € HT	200,00 €	220,00 €

Pour opérer à une comparaison plus explicite des deux offres de prix, une analyse financière a été réalisé sur une hypothèse annuelle de travail basée sur les données solidifiées 2023.

Les deux offres de prix conduisent, sur la base de cette hypothèse de travail, aux coûts annuels de prestations :

- **CORREZE FERTIL' :** **142 931,26 € HT / an**
- **SUEZ RV SUD OUEST :** **189 725,442 € HT / an**

Cette analyse confirme que l'offre de la société CORREZE FERTIL' est la plus économique.

**Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,**

- **AUTORISE Madame la Présidente à signer l'acte d'engagement relatif au marché de location d'un parc de bennes et transport des flux des déchetteries de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud avec l'entreprise choisie par la Commission d'Appel d'Offres, la société CORREZE FERTIL', et à prendre toute mesure d'exécution de ce marché pour l'année 2025.**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

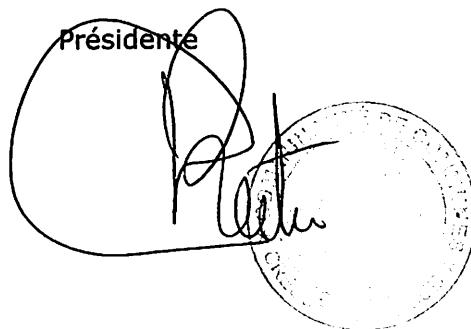
**POUR : 38**

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré le 12 décembre 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le  
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente  


REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20241212-2024\_110-DE